



Versailles, le 1^{er} Juillet 2022

Chers Collègues, chers Amis,

Selon ses statuts l'Amicale des Cardiologues des Yvelines, association Loi 1901 participant à la formation continue des Cardiologues d'Ile-de-France, doit réunir tous les trois ans une Assemblée Générale pour renouveler son Bureau.

Nous vous invitons à participer à l'**Assemblée Générale Ordinaire** qui se tiendra

Jeudi 22 septembre 2022 à 20h30
au restaurant "L'Epicurien"
27, rue de Paris, 78560 Le Port-Marly

L'ordre du jour sera le suivant :

- ✓ Rapport moral et d'activité 2020-2022
- ✓ Rapport financier 2020-2022
- ✓ Election du nouveau bureau de l'Association.

Tous les membres actifs sont convoqués à cette Assemblée Générale.

Ils doivent être **à jour de leur cotisation 2022** pour participer au vote et, éventuellement, faire acte de candidature comme membre du prochain bureau.

Chaque membre présent peut détenir au plus deux pouvoirs.

Le bureau se compose de 12 membres élus pour trois ans (2023-2025). Douze postes sont à pourvoir.

Les **déclarations de candidature** doivent être adressées **avant le 20 septembre 2022** au Président, le Docteur Henry Soleille, par **courrier** (79 ter, boulevard de la Reine – 78000 Versailles) ou par **courriel** [henrysoleille@free.fr].

Si vous ne l'avez encore fait, nous vous invitons donc à régler, par chèque ou par virement, votre cotisation, fixée cette année encore à 50 €, à l'ordre de l'Amicale des Cardiologues des Yvelines et qu'il convient d'adresser à notre trésorier, le Docteur J.-P. Huberman (109, rue Hoche – 78800 HOUILLES – Tél : 01 30 86 84 84).

Comptant sur votre participation active, nous souhaitons de nombreuses candidatures pour renouveler le bureau dont le mandat s'achève cette année. Les idées nouvelles de jeunes administrateurs sont indispensables pour pérenniser le rôle important, mais difficile, de l'Amicale dans l'environnement actuel de la Cardiologie hospitalière et libérale.

Bien amicalement,

Le Président, Henry Soleille